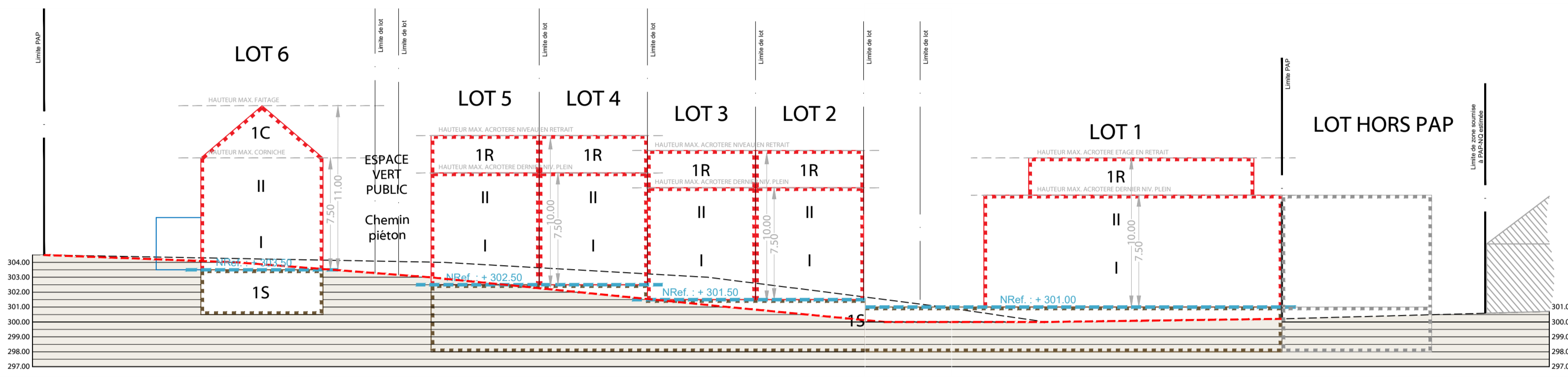


Coupe AA' 1-250



Coupe BB' 1-250

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT	surface d'emprise au sol [m²]		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min.	max.	min.	max.

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- tx (y%>z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation de la faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

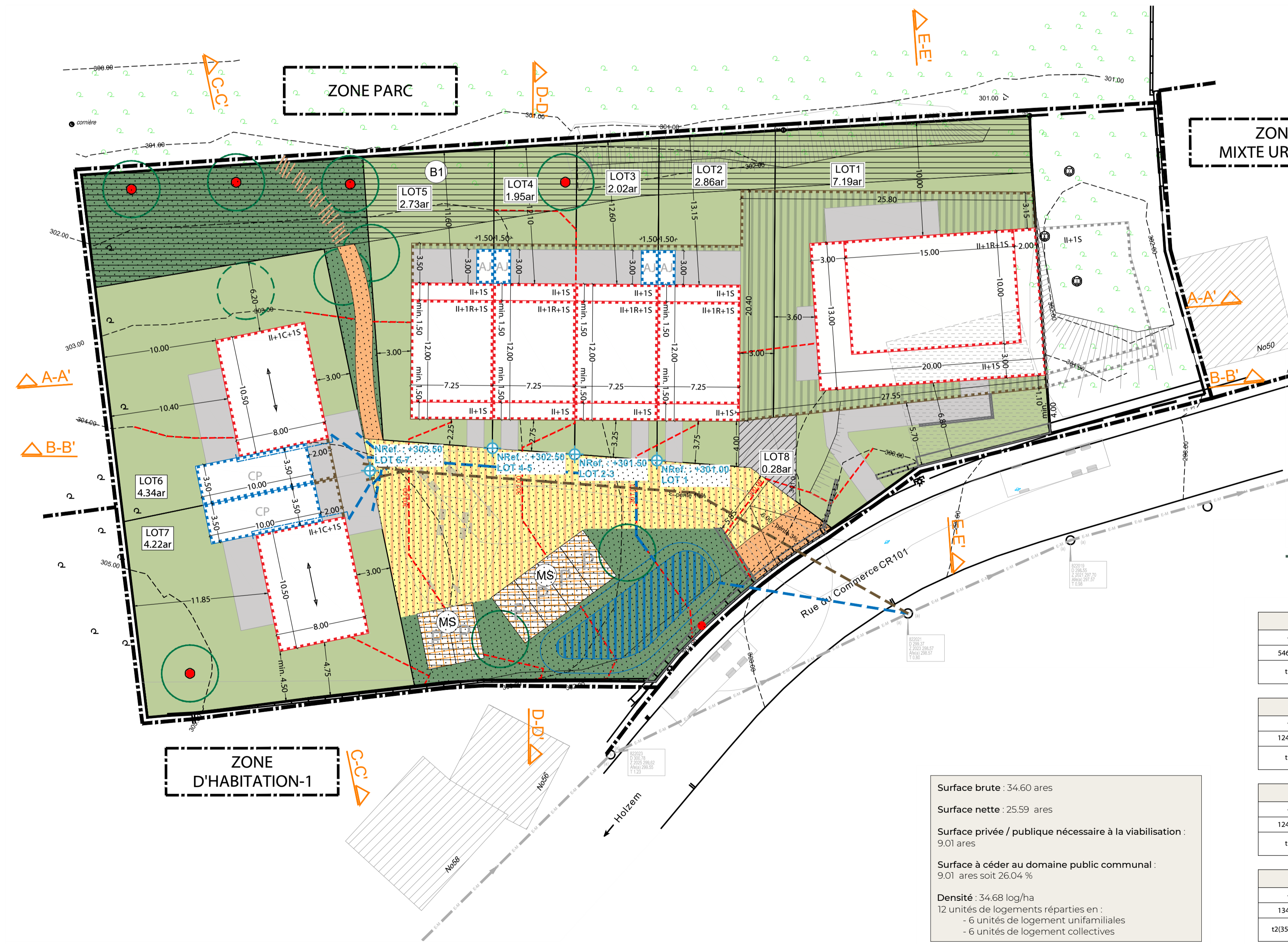
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- mur projeté / mur à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales



Cotations

- dimensionnement des immeubles
- reculs des immeubles

Représentations

- △ indication des coupes
- △ LOT 00 0.00 ar indication numéro lot et surface

Espaces extérieurs privés et publics

- surface verte scellée par des constructions souterraines
- gabarit projeté hors PAP (à titre indicatif)
- talus / modelage topographique
- chemin piéton possible à travers la servitude de type urbanistique B1

Circulation automobile

- voie définie en double-sens

place de stationnement publique

- place de stationnement publique

Légende complémentaire

LOT	Surface brute	Surface nette	Densité	Logements
LOT1	7.19	34.60	34.68	12
LOT2	2.86	25.59		
LOT3	2.02			
LOT4	1.95			
LOTS	2.73			
LOT6	4.34			
LOT7	4.22			
LOT8	0.28			

Surface brute : 34.60 ares  
 Surface nette : 25.59 ares  
 Surface privée / publique nécessaire à la viabilisation : 9.01 ares  
 Surface à céder au domaine public communal : 9.01 ares soit 26.04 %  
 Densité : 34.68 log/ha  
 12 unités de logements réparties en :  
 - 6 unités de logement unifamiliales  
 - 6 unités de logement collectives

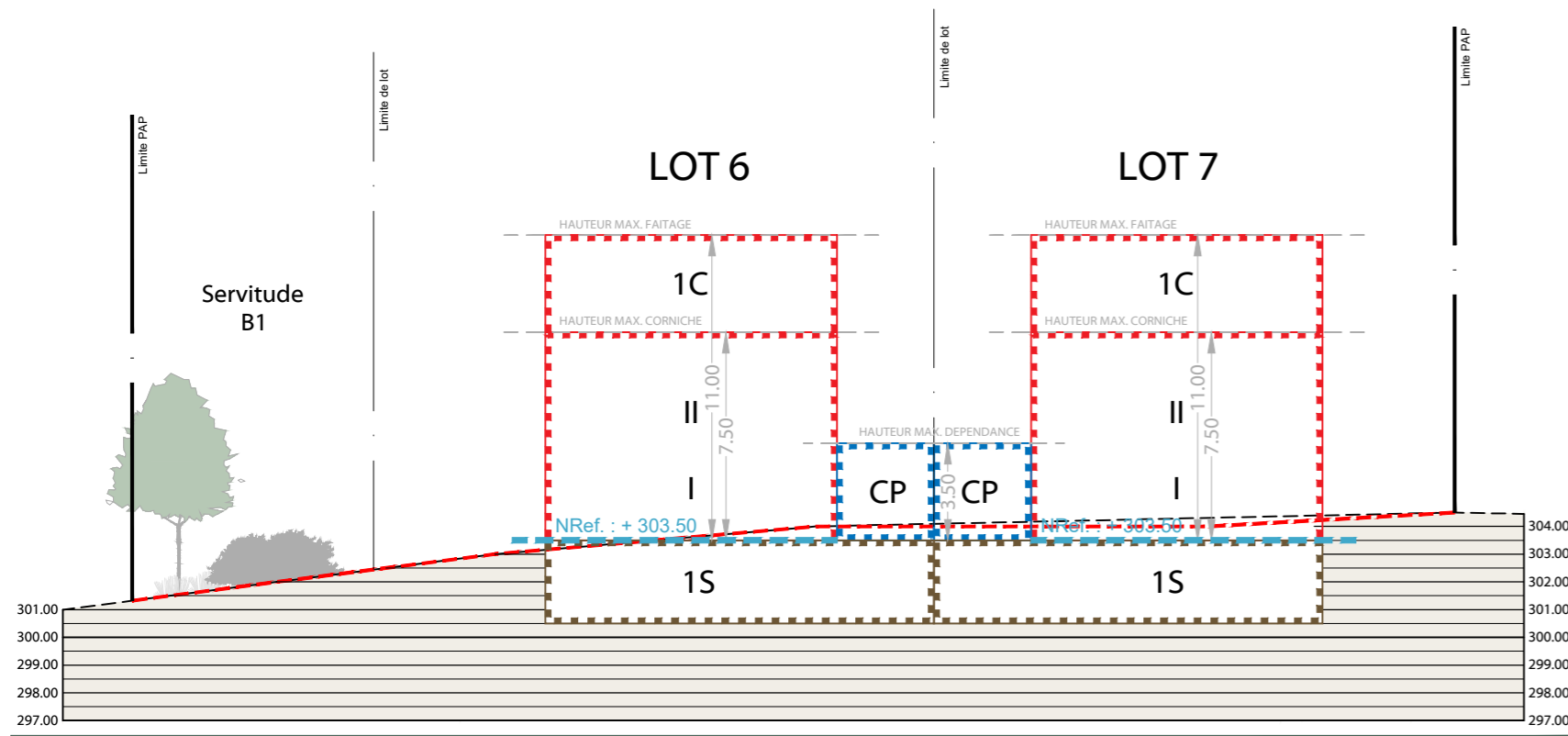
Légende officielle

INDICE	INFORMATIONS	DESSINE	DATE

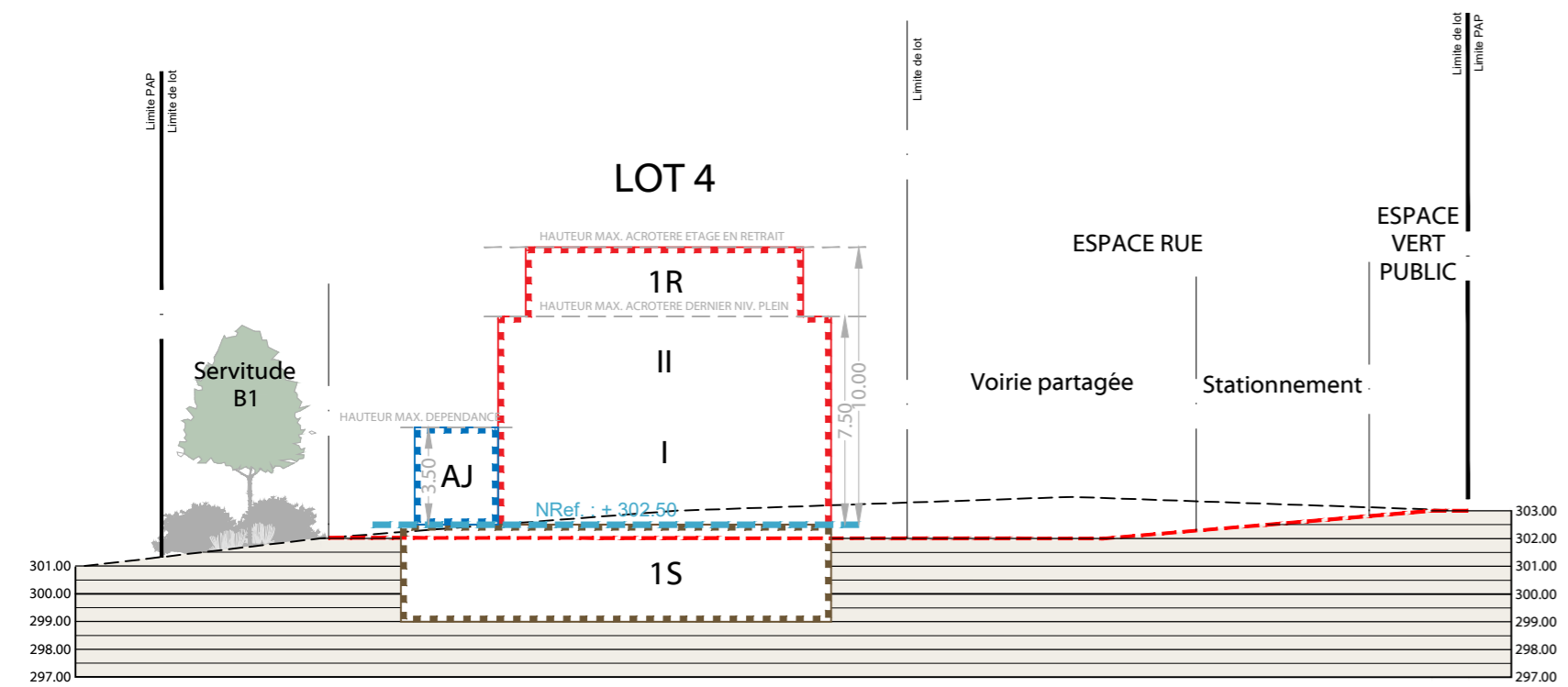
PROJET : PAP-Nouveau Quartier "rue du Commerce" à Mamer  
 Partie graphique  
 DESSINE : SH CONTROLE : PA  
 FORMAT : ISO A1 DATE : 27.10.2025  
 N° : 01

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

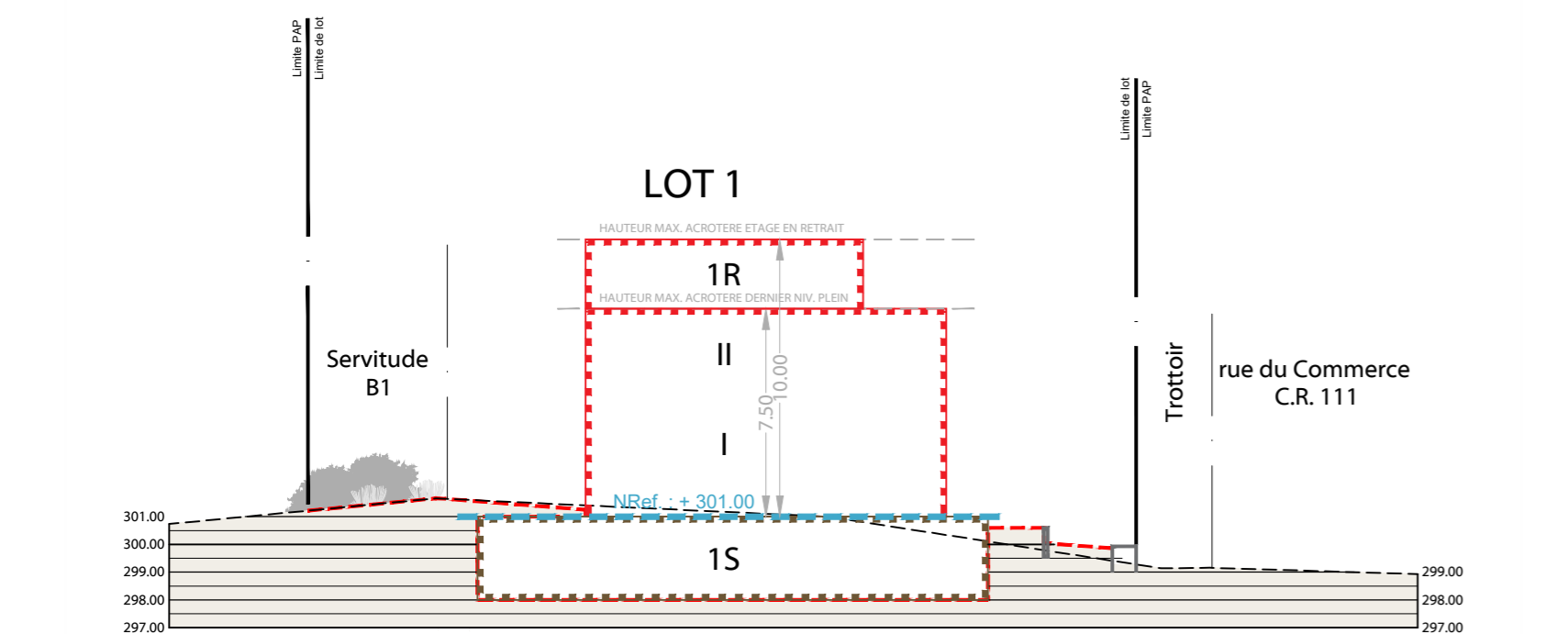
LOT / ILOT	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²]	min.	max.	min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture	min.	max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions	min.	max.	min.	max.	hauteur des constructions [m]



Coupe CC' 1-250



Coupe DD' 1-250



Coupe EE' 1-250

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Légende officielle

Cotations

- dimensionnement des immeubles
- reculs des immeubles

Représentations

- indication des coupes
- indication numéro lot et surface
- place de stationnement publique

Espaces extérieurs privés et publics

- surface verte scellée par des constructions souterraines
- gabarit projeté hors PAP (à titre indicatif)
- talus / modelage topographique
- chemin piéton possible à travers la servitude de type urbanistique B1
- limite de surface constructible pour constructions destinées au carport
- rétention enterrée pour eaux pluviales
- servitude de type urbanistique "B1"
- servitude de type urbanistique "matériau de surface"
- bâtiment existant à démolir

Légende complémentaire

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales



Le Plan d'Aménagement Particulier est conçu sur base des éléments suivants :  
 - Plan d'Aménagement Général de Janvier 2022  
 - Mesurage réalisé le 11 avril 2023 par le bureau Geocad s.à.r.l.

PROJET : **PAP-Nouveau Quartier "rue du Commerce" à Mamer**  
 Partie graphique

DESSINE : SH    CONTROLE : PA  
 FORMAT : ISO A1    DATE : 23.10.2025

N° : **02**